



Chemin du moulin de Verdagne - 83580 Gassin  
Tél. : +33 (0)4 94 79 78 21  
ou +33 (0)9 67 12 78 21

Comment avez vous connu le camping ? :

Seul le nombre de personnes indiquées sur le bon de réservation seront admises dans la location. Au cas où le camping serait complet pour les dates demandées, votre versement vous sera retourné sans frais. Le solde du séjour se fait 30 jours avant la date d'arrivée.

How did you hear about our campsite ? :

Only persons mentioned on the booking form have access to the accomodation. In case the campsite is fully booked for the required period, your deposit will be returned without costs. The balance of your stay must be paid 30 days before your arrival.

## CONTRAT DE RÉSERVATION / BOOKING FORM

Nom /Name : ..... Prénom /First name : .....  
Adresse /Adress : ..... Code postal /Postcode : .....  
Ville /Town : ..... Pays /Country : ..... Tél.(obligatoire) /Phone (obligatory):.....  
E-mail : ..... N° immatriculation véhicule /car number : .....

Liste des personnes accompagnatrices / Accompanying guest					
	Nom /Name	Prénom /First name	Date de naissance Birthday		Date de naissance Birthday
1				5	
2				6	
3				7	
4				8	

### Supplément /EXTRA

- Location draps 1 place /Sheet hire : single bed 12€/rotation  
 Location draps 2 places /Sheet hire : double bed 9€/rotation  
 Location frigo /Fridge hiring
- Location lit bébé /Baby bed hiring 4€/nuit  
 Location chaise bébé /Baby chair hiring 4€/nuit  
 Location baignoire bébé /Baby bath hiring 4€/nuit

### LOCATIONS

RENTALS / HUURACCOMODATIES / NOLEGIO

Je demande une réservation pour la période /I want to reserve for the period

→ Du /from ..... / ..... / 2016 au /to ..... / ..... / 2016  
(après 16h /after 4 pm) (avant 10h /before 10 am)

Mobil Homes 3 chambres 6 pers.



ACOMPTE /Advanced payment (35%)..... €  
(Total semaine /Week)

FRAIS DE RESERVATION /Booking fees ..... 22 €

Forfait ménage /cleaning package : ..... 40 €

Cochez ici si vous ne désirez pas ce forfait /Check here if you do not want this package  
il sera déduite de l'acompte / it will be deducted from the deposit →

GARANTIE ANNULATION /SEMAINE (facultatif) : 18 € oui  non

Cancellation guarantee /week (Optional)

TOTAL ACOMPTE  
Enclosed the following total = ..... €

### EMPLACEMENTS CAMPING CARAVANING

PITCHES / STAANPLATS / GLI UBICAZIONI

Je demande une réservation pour la période /I want to reserve for the period

→ Du /from ..... / ..... / 2016 au /to ..... / ..... / 2016  
(après 16h /after 4 pm) (avant 11h /before 11 am)



Dimensions /Size : ..... m x ..... m  
..... m x ..... m



ACOMPTE /Advanced payment (35%)..... €  
(Total semaine /Week) Texte

FRAIS DE RESERVATION /Booking fees ..... 22 €

GARANTIE ANNULATION /SEMAINE (facultatif) : 18 € oui  non

Cancellation guarantee /week (Optional)

TOTAL ACOMPTE  
Enclosed the following total = ..... €

### RÈGLEMENT / PAYMENT / BETALING / PAGAMENTO

Je règle ma réservation EMPLACEMENT / LOCATION par :  
I wish to pay my booking by :

Chèque (libellé à l'ordre du Moulin de Verdagne)  
No foreign check

Chèques-vacances

Virement bancaire /Transfer RIB: 30004 00720 00010158108 90  
IBAN: FR76 3000 4007 2000 0101 5810 890 / BIC: BNPAFRPP

Préciser le nom et le numéro de réservation, communiqué par le camping  
Ask your Customer ID before making the transfer

Carte bancaire /Credit card

N°

3 derniers chiffres du n° au verso  
3 last figures of the n° overleaf

Date de validité : ..... / .....  
Expiry date :

Je déclare accepter les conditions générales de réservation (au verso) / I herewith declare having read and accepted the reservations conditions above

Date :

Signature :

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

**1 - CONDITIONS D'ADMISSION** : Pour être admis à pénétrer, à s'installer et séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping « Moulin de Verdagne» implique l'acceptation du présent règlement et l'engagement de s'y conformer.

**2 - FORMALITES DE POLICE** : Toute personne devant séjourner dans le terrain de camping doit au préalable, présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront pas admis.

**3 - BUREAU D'ACCUEIL** : Ouvert de 8h30 à 12h et de 14h à 20h du 26/03 au 30/06 et du 01/09 au 17/09 et de 8h à 12h30 et de 13h30 à 20h du 01/07 au 31/07.

**4 - REDEVANCES** : Leur montant font l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leurs redevances. Est à ajouter au tarif de la location ou emplacement au profit de la commune de Gassin une taxe de séjour de 0,61€/jour/personne (personne de –13ans gratuit).

**5 - BRUITS ET SILENCE** : Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portière et de coffre doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total entre 22 heures et 7 heures. Aucun acte de violence ne sera toléré. Le non respect de ces consignes pourra entraîner l'expulsion immédiate du terrain de camping Moulin de Verdagne.

**6 - VISITEURS** : Après autorisation par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ils sont tenus de laisser une pièce d'identité et payer le tarif indiqué. Le campeur qui les reçoit peut être tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping. Cette redevance fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

**7 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES** : A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse de 10 km/heure. La circulation est interdite entre 23h et 7h du 26 mars au 30 juin et du 1er au 17 septembre, et du 1er juillet au 31 août de 00h30 à 6h00. Le stationnement, strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés, ne doit pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

**8 - TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS** : Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les ordures ménagères, et déchets, papiers doivent être déposés dans les poubelles. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol. Toute dégradation commise sera à la charge de son auteur. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

**9 - SECURITE** : A votre arrivée vous pourrez consulter un plan et les consignes de sécurité.

**INCENDIE** : les feux ouverts (bois, charbon, etc. ...) et barbecues sont rigoureusement interdits, sous peine d'expulsion

immédiate. En cas d'incendie aviser immédiatement

la direction. Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil et aux piscines.

**10 - JEUX** : Les enfants devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. Les bassins sont ouverts de 09h00 à 19h00. Les slips de bain sont obligatoires.

**11 - INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR** : Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra orelement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave et répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

**CONDITIONS PARTICULIERES**

**12 - LE CONTRAT** : Toute location est nominative, et ne peut en aucun cas être cédée. La location d'un hébergement ou d'un emplacement entraîne l'entière adhésion du client aux conditions générales et particulières de réservation et de séjour. Chaque famille doit être inscrite sur le contrat dont les droits ne sont pas transmissibles. Cette location est une location précaire.

**13 - LA RESERVATION** :

A. La réservation devient effective uniquement avec l'accord du camping, après réception de l'acompte et après réception soit du contrat dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

B. Le camping loue l'accès aux familles se présentant avec un nombre de participants supérieur à la capacité d'hébergement loué (bébé et enfants compris). La confirmation de votre réservation vous sera adressée, tenant compte de vos préférences et selon nos disponibilités, en nous efforçant de vous donner toute satisfaction.

C. Pour les réservations effectuées plus de 30 jours avant le début du séjour, un acompte de 35% du montant des prestations réservées + 22€ de dossier doivent être réglé dès la réservation au camping. Le solde doit être payé au plus tard 30 jours avant la date de début du séjour au camping.

D. Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant de début du séjour, le règlement intégral doit être effectué au moment de la réservation.

E. Passé le délai de 30 jours avant l'arrivée sur le camping et pendant votre séjour aucun règlement par chèque ne sera accepté.

**14 - ANNULLATION ET MODIFICATIONS** :

1. Modification de votre réservation: Des modifications concernant votre réservation peuvent être effectuées sans frais, sous réserve de disponibilité dans le camping et après confirmation écrite par mail ou courrier de votre part.
2. Annulation avec garantie: Une annulation vous est proposée (conditions sur simple demande). Pour être recevable, toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée de justificatifs précis et incontestables au plus tard trois jours **après** l'évènement entraînant l'annulation. Cette garantie vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées (hors frais de dossier et frais de garantie) En cas d'annulation de votre séjour pour les événements exceptionnels suivants: Décès, accident corporel grave de vous-même, de votre conjoint, de vos ascendants, descendants, frères, sœur, licenciement économique de vous même ou de votre conjoint, déménagement suite à une mutation professionnelle ; dommages atteignant

branches or to plant any items. Do not mark off pitches by yourself, and do not dig into the ground. Any damage made to plants, fences, campsite of fittings will be paid by the offender. The pitch used during the stay will be kept in the state the camper found it on arrival.

**9 – SECURITY** : On arrival you may consult the safety plan and regulations.

**FIRE**: Open fires (wood, charcoal, etc.) and barbecues are prohibited. In case of fire, notify the management at once. Fire extinguishers are available if necessary. A first aid kit can be found at the reception desk and near the swimming pools.

**10 – GAMES** : Children should always be supervised by their parents.

The pools are open from 09.00 to 19.00 hours. Swimming trunks are compulsory.

**11 – INFINGEMENT TO THE CAMPSITE REGULATIONS** : in the case where a resident disturbs the stay of other guests or does not respect the conditions of the internal regulations, the manager or his representative may orally – or in writing if this is considered necessary – insist that the resident cease his annoying behaviour. In the case of a repeated or serious infringement of the internal regulations, and after being warned by the manager to abide by the regulations, the manager has the right to annul the contract. In the case of a criminal infringement, the manager may call in the police.

**SPECIAL CONDITIONS**

**12 – THE CONTRACT** : Holiday lettings and pitches may not be sublet. The hire of holiday lettings or pitches entails the entire acceptance by the client of the general and special booking conditions. Each family must be mentioned in the contract the rights of which are not transmissible. This hire is temporary.

**13 – BOOKING** :

- A. Bookings will only become effective with the approval of the campsite, on receipt of the down payment and the signed booking form, or after having accepted the general terms of sale for online bookings.
- B. The campsite will decline access to families presenting a number of participants exceeding the capacity of the rented accommodation (babies and children included). You'll receive a booking confirmation, taking into account your preferences, subject to availability. We will do our utmost to satisfy your request.
- C. For bookings done over 30 days prior to the start of the stay, a down payment of 35% of the total amount + 22€ booking fee must be paid when booking. The balance must be paid 30 days prior to the start of the stay at the latest.
- D. For bookings done less than 30 days prior to the start of the stay, full payment is required when booking.
- E. After this delay of 30 days prior to your arrival on site and during your stay, payments by (French) bank cheques are not accepted.

**14 – CANCELLATION AND MODIFICATIONS** :

1. Modifications of your booking: Modifications regarding your booking can be done without extra cost, subject to availability on the campsite and after written confirmation by email or letter from your side.
2. Cancellation insurance with refund: You can take out cancellation insurance with the campsite (terms on request). To be admissible, cancellations must be done by registered letter and at the latest three days following the event causing the cancellation. This insurance will guarantee the refund of the paid sums (except for booking and cancellation fees). The insurance is applicable in case of the following exceptional events:

your residence principale suite à un incendie, dégâts des eaux, vol avec vandalisme, tempête ou catastrophe naturelle. La cotisation garantie annulation est payable intégralement lors de la réservation.

3. Annulation sans garantie: En cas d'annulation de votre séjour reçu 30 jours avant l'arrivée sur le camping par lettre recommandée et accusé de réception, il sera remboursé 50% de l'acompte versé. Aucune somme ne sera remboursée après ce délai. Les frais de réservation ne sont en aucun cas remboursables.
4. Annulation du fait du camping: En cas d'annulation du fait du camping le moulin de Verdagne, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommage et intérêts.

5. Non présentation: En l'absence de message votre part indiquant un report de votre date d'arrivée, l'hébergement pourra être à nouveau disponible à la vente 24 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le contrat, et vous perdrez en conséquence le bénéfice de votre réservation.

**15 - DEPART ANTICIPE** : En cas de départ avant la fin du séjour, aucun remboursement ne sera consenti. Aucun remboursement ou dédommagement ne saurait être pris en compte dans le cas de fermeture temporaire ou saisonnière d'un ou plusieurs services liés à un problème technique, climatique, administratif ou législatif. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

**16 - CAUTION** : Une caution sera versée par le locataire le jour de son arrivée et sera restituée le jour du départ, après état des lieux : pour les locatifs réglable en carte bancaire ou chèque (160€ + 40€ pour les locatifs)

**17 - ARRIVEE - DEPART** : Le samedi ou dimanche, jour de votre arrivée, le mobil home sera disponible à partir de 16h00. Toute arrivée tardive devra être signalée, faute de quoi la location sera considérée dès le lendemain 12h00 comme annulée, par son silence le client perdra sa location et celle-ci sera aussitôt relouée. Le jour du départ, le mobil home devra être libre au plus tard à 10h00 (selon horaire définie au préalable avec une hôteesse d'accueil). En cas de contestation la juridiction compétente est celle du lieu d'implantation de l'établissement.

**18 - DROITS A L'IMAGE** : Vous autorisez le camping moulin de Verdagne, ainsi que toute personne que le camping sous traiterait se substituer, à vous photographier, vous enregistrer ou vous filmer pendant votre séjour au camping et à exploiter lesdites images, sons, vidéos et enregistrements sur tous supports (en particulier sur les sites ou pages internet du camping, dont Facebook, sur les supports de présentation et de promotion du camping et sur les guides de voyage ou touristiques). Cette autorisation vaut tant pour vous que pour les personnes hébergées avec vous. Elle a pour but d'assurer la promotion et l'animation de l'établissement et de son réseau commercial et ne pourra en aucune façon porter atteinte à votre réputation. Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tout pays et pour une durée de 5 ans. De plus le camping étant sous vidéo surveillance, vous pouvez être filmé pour la sécurité des biens et des personnes.

**19. INFORMATIQUE ET LIBERTE**: Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre commande ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérés par le camping comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par les services internes du camping, pour le traitement de votre commande et pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients du camping en fonction de vos centres d'intérêts. Conformément à la loi informatique et des libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse du camping.

Decease or serious physical accident of yourself, your partner, children, parents, brother, sister; redundancy for yourself or your partner; job transfer causing a move; material damage to your main residence after a fire, water damage, theft with vandalism, storm or natural disaster. The amount for the cancellation insurance must be paid in full when booking.

3. Cancellation without complete refund: In case we receive your registered letter for cancellation 30 days prior to your arrival on site, you'll get a refund of 50% of the down payment. After this delay, no refunds will be allocated. Booking fees are not refundable.
4. Cancellations done by the campsite: In case Camping Le Moulin de Verdagne cancels the stay, except for an act of god, the total amount of the stay will be refunded. This type of cancellation will in no case lead to the payment of compensation.
5. No show: Without a message from your side detailing a late arrival, the rented accommodation may be vacated 24 hours after the arrival date mentioned on the booking contract. In that case, you will no longer be able to benefit from your booking.

**15. EARLY DEPARTURE** : Inl case of a departure before the end of your stay, no refunds will be allocated. No refunds or compensation may be taken into consideration in case of temporary or seasonal closure of one or several facilities due to technical, climatic, administrative or legal issues. No discounts will be allocated in case of a late arrival or an early departure.

**16 – EXTRA CHARGES**: Any extra person exceeding the number allowed in the holiday letting will pay a fixed price of €9 per person per night. A €40 cleaning deposit is payable on arrival. The balance of the stay must be paid one month before your arrival. If the Mobil-Home needs to be cleaned we will retain €40 on your deposit or €30 for a pitch.

**17 – DAMAGE DEPOSIT** : A deposit must be paid by the camper on the day of arrival and will be refunded on the day of departure, after the inventory: (Rentals : €160 + €40)

**18 – IMAGE REPRODUCTION RIGHT** : You authorise Camping Le Moulin de Verdagne, or any third party representing it, to take pictures of you or film you during your stay on the campsite and to use the images, sound or videos for any type of media (especially the website or Facebook page of the campsite, as well as presentation and marketing documents of the campsite, travel and tourist guides). This authorisation is valid for yourself and any persons travelling with you. Its goal is to ensure the promotion and marketing of the site and its trading network, and will in no case harm your reputation. You'll agree to the image reproduction right without any compensation, for a length of 5 years. In addition, the campsite being under video surveillance, you may be filmed for the security of material and persons.

**19 – DATA PROTECTION** : Ynformation you communicate for your booking will not be transferred to third parties. This information is considered to be confidential by the campsite. It will only be used by the internal services of the campsite, for the treatment of your booking and to reinforce and personalise the communication and services reserved to campsite customers, subject to your centres of interest. In compliance with the French Data Protection act of 6 January 1978, you can obtain access to, rectify or delete the personal information concerning you, by writing to the campsite.



## GENERAL BOOKING CONDITIONS

**1 – CONDITIONS OF ACCESS** : Before a camper may enter, set up and stay at this campsite, he/ she must be authorized by the manager or his representative. The guest must observe correct behaviour and maintain the good order of the campsite, as well as observing the current internal regulations. Staying at Moulin de Verdagne campsite implies that you accept the conditions of the internal regulations and agree to abide by them.

**2 – POLICE FORMALITIES** : Any person who is to stay on the campsite must produce his identity papers to the proprietors or their representatives and carry out the police formalities when necessary. Young people under 18 will not be accepted without their parents.

**3 – RECEPTION DESK** : Open from 8.30am to 12am and from 14h to 20h from 26/03 to 30/06 and from 01/09 to 17/09 and from 8 am to 12h30 and from 13h30 to 20h from 01/07 to 31/07.

**4 – PRICES** : The rates are displayed at the campsite entrance and at the reception desk. Campers planning departure before opening hours of the reception desk, must pay their dues the evening before. And besides the price of the rental of pitch, campers must pay for the benefit of the town of Gassin a city tax of 0,61€/ day / person (children under 13 free).

**5 – NOISE AND SILENCE** : Campers are required to avoid any noise and talking which might disturb their neighbours. All sound equipment must be regulated accordingly. Closing car doors and trunks must be done as discreetly as possible. Complete silence between 22.00 and 07.00 hours is required. Any act of violence will not be tolerated. Failure to comply with its instructions may result in immediate expulsion from the campground Moulin de Verdagne.

**6 – VISITORS** : After being authorized by the proprietors or their representatives, visitors will be allowed to enter the campsite under the campers' responsibility. Visitors must leave identity papers at the reception desk and will be charged a visitor's fee. The camper receiving them may be held to pay for the visitor's access to the facilities of the campsite. Rates for visitors are displayed at the campsite entrance and at the reception desk. Visitors' cars are not allowed on the campsite.

**7 – TRAFIC AND PARKING** : Inside the campsite speed is limited to 10 km/h. No traffic is allowed between 23 and 7 am from March 26 to June 30 and 1 to 17 September, and from July 1 till August 31 from 00.30 to 06.00 am. Parking of vehicles on usually occupied pitches is not allowed and parking must never impede traffic or hinder the installation of newly arrived campers.

**8 –GOOD WORKING CONDITIONS AND APPEARANCE OF FACILITIES** : It is forbidden to take any action that could damage any property, the hygiene or the appearance of the campsite. It is forbidden to throw wastewater on the ground or in the gutters. Household refuse, scraps of any kind and papers must be placed in the waste bins. Washing clothes outside the appropriate sinks is strictly forbidden. Campers are not allowed to hammer nails into trees, to cut off